Le PRECURSEUR donne les nouvelles 30 houres avant les Journaux de

Lyon, rue du Garet, no 5, au 20 Pinis, M. Pl. Justin, rue St-Pierre-

LE PRECURSEUR

Iournal constitutionnel de Cyon et du Midi.



16 francs pour 3 mois; 32 francs pour 6 mois; 64 francs pour l'année. Hors du département du Rhône. 1 franc de plus par trimestre.

LYON, 17 octobre.

Lorsque le Précurseur, il y a quelques mois, démontra une série d'articles tout le ridicule des craintes de gierre que le gouvernement entretenait habilement par la lugue comédie de la conférence de Londres et qu'encourapair maladroitement la presse libérale, beaucoup d'excelles ciloyens nous reprochèrent d'avoir commis une grande faute en jetant du jour sur une affaire dont l'obscurité mepaçante était, disaient-ils, favorable à notre cause et ramenait à nous les hommes du juste-milieu qui n'avaient pas perdu tout sentiment national. La vérité, selon eux, n'était pas bonne à dire sur ce sujet, et l'habileté politique consistait à ne publier que ce qui pouvait nous être utile.

Lhabileté politique, pour nous, consiste à tout dire, à publier toutes les vérités, à faire parler les faits dans toute leur énergie, à ne pas chercher de petites victoires d'un moment propres à amener une défaite définitive, mais à ne voir dans l'avenir, à n'attendre et à ne préparer qu'un large et complet triomphe, à mépriser les petites manœuvres de parti, et à ne faire que la grande guerre des opinions et des principes. Les factions ont de l'adresse : le peuple seul

C'est pour avoir méconnu cet axiôme d'honnêteté que le béralisme de la restauration s'est traîné pendant quinze ans dans une dégoûtante hypocrisie de tactique électorale et parlementaire. C'est pour avoir négligé de poser un prinope fondamental, dépouillé de tout mensonge, qu'il a si long-temps endormi et abusé la nation qui des le premier jour avait contre la restauration la haine profonde qu'elle a satisfaite dans la bataille de 1830; et on peut le reconnaître maintenant, cette triste comédie aurait pu durer encore cent ans si la légitimité n'avait la première perdu patience let posé nettement devant le peuple son principe absolu et ormel. Le peuple n'eut pas la souplesse de ses représentans légaux; il n'attendit pas leurs conseils heureusement; la fanchise de la royauté provoqua sa franchise, et en trois jurs la discussion fut terminée.

Mais que viennent donc nous dire ces renégats qui se vanmt d'avoir amené la révolution de juillet par leur méticuluse opposition à la légitimité? A quoi ont servi leurs longues menteuses doléances? Qui est-ce qui oserait nier qu'en 1815, le lendemain de la bataille de Waterloo, le peuple, lakleréritable peuple français , la démocratie de 92 et de l'emme eût pour les Bourbons tout autant qu'en 1830, d'averin et d'horreur?

Les libéraux du juste-milieu ont si peu contribué à promire l'insurrection de juillet, qu'en 1828, à l'avenement in ministère Martignac, tout ce qu'ils avaient fait était à 🎮 près annullé, et qu'il n'en est pas un qui ne fût prêt 18e réconcilier alors avec la légitimité si la légitimité s'éait souciée de leur dévoûment ou de leur rancune. - C'est un fait éloquent et que personne ne niera. — Si le peu-Me s'en fût tenu à leurs finesses, nous serions encore à heure qu'il est occupés à argumenter avec le droit divin.

Quant à nous, nous nous applaudissons d'avoir déclaré ranchement nos désirs et nos vues, et nous ne ferons janais, quoi qu'il arrive, un seul pas en arrière de notre pro-

Mais aussi nous nous garderons de ces mensonges de Mrti qui non-seulement déshonorent à ses propres yeux ceni qui s'en sert, mais encore compromettent le succès

Ainsi nous nous applaudissons d'avoir fait tomber autour de nous les craintes de guerre, soit parce que c'était notre desoir de dire la vérité, soit parce qu'il en est résulté de tres-bons effets; par exemple un petit mouvement d'amélioration dans l'état du commerce, et sous un autre point de vue la conviction universelle d'un accord secret entre la ^{Myauté} de juillet et les monarchies européennes. Quel mal

est-il arrivé à notre cause par la diffusion de cette croyance à la sainte-alliance nouvelle?

De même nous pensons qu'il ne peut sortir que du bien de la vérité que nous avons essayé d'établir hier sur le sort du ministère nouveau dans la prochaine session. Nous continuerons cette démonstration malgré les réclamations des patriotes qui nous accusent d'imprudence et de maladresse

Nous répétons donc avec pleine assurance que le ministère aura la majorité dans la chambre, c'est-à-dire qu'il ne sera pas renversé par elle si la couronne tient à le conserver, et il n'est pas douteux qu'elle y tienne. Nous répétons que le ministère ne se regardera pas comme battu quand la majorité aura repoussé quelques-uns de ses projets de loi, et qu'il restera jusqu'à ce qu'on lui refuse le budget; nous répétons que la majorité ne refusera pas le budget, parce qu'elle est avant tout monarchique, et ne voudra jamais pousser la royauté dans une position qui pourrait lui donner la tentation des coups-d'état, ou fournir au peuple une occasion d'insurrection légale. Par toutes ces raisons nous croyons pouvoir affirmer que le ministère traversera la session sans que la volonté immuable soit obligée de se mo-

Notre opinion est que la présidence de M. Laffitte est tout l'avantage que la gauche peut remporter dans la chambre, et nous regardons ce résultat comme très-peu de chose, puisque le juste-milieu y renonce lui-même en jetant son candidat, M. Girod (de l'Ain), sur les bancs de la chambre des pairs. Si cette victoire est accompagnée d'une phrase, d'un mot dans l'adresse, qui indique d'une façon infiniment détournée, lâche, vague, indécise, que la majorité aurait souhaité de voir la royauté se tirer par les lois ordinaires des effroyables dangers qu'elle a courus en juin par la révolte des factions coalisées, ce sera beaucoup et ce sera tout. -Mais encore une fois le ministère n'en restera pas moins au

N'est-il pas singulier que nous soyions obligés de démontrer longuement que la majorité votera encore pour le même système qu'elle a déjà appuyé si énergiquement dans la session dernière? Mais qu'y a-t-il donc de changé dans le gouvernement depuis que M. Périer faisait manœuvrer ses centres avec une discipline si absolue?—Est-ce que cet homme avait un charme naturel qui fascinait les députés? Tout au contraire, sa personne était universellement haie, et chacun était blessé et mortifié de sa morgue et de ses colères impertinentes. - Est-ce que les ministres sont des hommes nouveaux dont les noms sonnent désagréablement aux oreilles des députés et qui n'ont pas encore passé par l'épreuve de la tribune? Mais ceux d'entre eux qui n'appartenaient pas au dernier cabinet ont été du premier ministère de la révolution et tous ont déjà défendu sans restriction ce système unique et invariable du juste-milieu; tous ont été les soutiens principaux de ce système dans les deux chambres, et la majorité est habituée à leur voix et à leur autorité. - Est-ce que ce seraient des hommes incapables? Mais c'est la réunion de toutes les capacités du juste-milieu; ce sont les seuls hommes de talent que ce parti compte dans ses rangs; c'est son aristocratie intellectuelle; ce sont les colonnes du temple de la doctrine; ce sont, comme disent les Débats, les princes de la parole.

Si la majorité ne votait pas pour eux, et ce serait contre ella-même la plus sanglante des épigrammes, elle se moquerait de sa conduite dans la dernière session; elle se condamnerait à n'avoir fait qu'une longue bévue.

Les journaux ministériels ont raison quand ils disent que le cabinet doctrinaire est le seul compatible avec la royauté quasi-légitime. La vérité est qu'aprés lui il n'y a guére qu'un ministère Dupin qui puisse être tenté, et la distance entre celui-ci et les doctrinaires n'est pas assez grande pour que

l'on doive compter beaucoup sur lui quand les autres seront usés. — Après M. Dupin vient le ministère Barrot ; eh bien ! nous le disons franchement, avec les spirituels journalistes du juste-milieu, M. Barrot, c'est la république; ou du moins c'est un acheminement pour y arriver. — Le ministère Barrot nous apportera, outre une plus grande extension de l'électorat politique et municipal, la liberté de la presse dans toute sa franchise. Or, après les infamies de juin, après les horreurs du pont d'Arcole, après les scandales des marchés secrets, il ne faut pas espérer que la presse adoucisse son hostilité; elle pourra devenir plus modérée, plus calme dans les formes, elle ne sera pas moins ennemie au fond; son antipathie est désormais invincible et elle ne se servira de la liberté qui lui sera donnée que pour populariser des idées qui circulent déjà dans les masses avec une rapidité que le juste-milieu ne nie pas. - Malgré ses excellentes intentions monarchiques, M. Barrot ne peut donc que préparer la perte du régime actuel.

La majorité de la chambre n'est pas assez aveugle pour ne pas voir tout cela comme nous le voyons, et forcément elle restera dans le juste-milieu pour ne pas tomber dans la

Certainement cette peur n'aura qu'un temps, elle s'évanouira peu à peu; mais ce ne sera pas cette année. - Certainement ce sera par force qu'une partie du juste-milieu, au-dedans et au-dehors de la chambre, marchera de concert avec les doctrinaires. Le mouvement d'aversion qui se manifeste universellement contre eux depuis leur dernier avénement prouve que l'opinion commence à s'éclairer et que la conscience publique s'émeut de voir tant d'immoralité à la tête de la nation.

Il y a une infinité de gens, tout honteux d'avoir ajouté foi aux balivernes du juste-milieu sur la prochaine terreur, d'avoir cru que l'opposition faisait les émeutes, que les factions coalisées avaient comploté en juin l'assassinat de l'honnête police de Paris, d'avoir approuvé l'égorgement de la Pologne et les mille abominations diplomatiques du 13 mars, qui voudraient maintenant s'arrêter et ne pas aller plus loin sur cette route. Ils commencent à voir que leur dévoûment a mal servi la cause qu'ils cherchaient à sauver, et désire. raient réparer le mal qu'ils ont fait à la France et à la

Mais il est trop tard : au lieu de crier niaisement il y a un an que nous appelions l'anarchie, il fallait s'unir à nous pour réclamer les institutions républicaines, pour avertir la royauté que là était son salut; que toute autre route la séparait de ce qu'il y a en France de plus actif, de plus énergique et de plus intelligent; que le 13 mars la menait à l'abîme. Il fallait, au lieu de s'unir au pouvoir pour accabler de dégoûts précisément les hommes qui l'avaient fondé avec le plus de dévoûment, les soutenir dans la chambre et au-dehors; il fallait ne pas applaudir avec une bêtise lâche aux persécutions de presse; il fallait en un mot ne pas se livrer sans mesure aux passions les plus étroites et les plus violentes; songer à l'intérêt du peuple au moins autant qu'à l'intérêt de la dynastie régnante et ne pas se jeter dans une sorte de fanatisme brutal contre l'intelligence et la liberté, et pour une forme de gouvernement.

Aujourd'hui, il est trop tard : pendant que vous marchiez d'un côté, le peuple s'avançait de l'autre; et il y a loin du point où il est arrivé à celui où vous place votre bouderie contre le pouvoir. Revenez donc au peuple : car le peuple ne retourne pas en arrière.

De fait, voici ce que produira de plus clair le ministère doctrinaire: Dans la chambre, il portera 25, 30, ou peutêtre 50 voix de plus sur les bancs où siégent les partisans des institutions républicaines pures.

Hors de la chambre, il rassiera autour du draneau que nous suivons tous les hommes du juste-milieu qui s'étaient

NOUVELLES DES THÉATRES.

GRAND-THÉATRE.

Les spectacles quotidiens dénotent un grand embarras dans la machine ramatique; l'absence des premiers sujets arrête sa marche. Cœuriot a résilié son engagement. Lorédan s'est retiré. La faiblesse de

Designed a résilié son engagement. Lorédan s'est retire. La ministration. Mule Ots, notre prima dona, a fait sa première apparition dans le l'oncert à la Cour. Elle a chanté son grand air avec une excellente méthode la lèger blessement nuit à sa diction. L'émotion inséparable d'un début nous semble auxilier des gualités qui neut-être lui sont prosemble avoir enleve à son chant des qualités qui peut-être lui sont pro-Pres. Ainsi done plus tard nous retrouverons sans doute dans sa voix cette Porete de sons, ce ... Llle Julie Berthand. sons, ce moëlleux et ce suave auxquels nous avait accoutumés

Lecomte a fait deux débuts. Dans le premier, un enrouement subit l'a forcé de passer la plupart de ses airs, et lui a fait encourir les sifflets du parterre qui n'a point voulu admettre l'indisposition du Mazaniello.

Dans Fernand Cortez Lecomte nous a fait entendre une voix agréable que la fatigue semble voiler bien vite. Il a un jeu animé et une grande de la scipa. Cost un acteur à conserver.

de la scène. C'est un acteur à conserver. Mad. Cœuriot, encore tout émue de la défaite de son mari, paraissait

pour la première fois ce soir-là dans le rôle passionné d'Amazily. La petite taille de cette actrice est peu favorable à son emploi. Elle se dessine d'une manière assez heureuse. Elle possède de la voix, et dans son morceau: Je n'ai plus qu'un désir, elle a recueilli de nombreux applaudissemens.

Le ballet est de tous les genres celui qui compte le plus de talens et le plus d'ensemble. Mile. Leroux est une danseuse semillante et légère. Il y a chez elle quelque chose de lascif et de désordonné qui nous rappelle Mile. Julia de l'Opéra.

Mme. Lecomte a des poses tantôt majestueuses et nobles, tantôt aériennes et voluptueuses. Elle mime avec expression; et dans la Somnambule Villapise comme dans le second acte de Fernand Cortez, elle n'a recueilli que de nombreux témoignages de contentement.

Martin est un jeune homme qui promet de devenir un sujet fort remarquable. Il s'élève avec une aisance et une agilité extraordinaires; il a de la ice et de la légèreté dans ses pas.

Le couple Ragaine et Lerouge complètent nos richesses mimiques.

Dubo et Leon Pommier ont hier soir succombé dans le Nouveau Seignour du Village, entre neuf et dix, sous une grêle de sifflets.

THÉATRE DES CÉLESTINS.

L'orage gronde sur le petit théâtre du vaudeville, MM. Volnay et Eu-

gène ont en vain essayé de le conjurer; leurs efforts n'ont pas été couron-

Le public chaque soir redemande Barqui et Prudent. Notre seconde scène possède une Jenny Vertpré dans M.lle Herdliska, qui joint à la gentillesse et à la finesse de l'actrice parisienne une décence et un ton qui dé-

notent l'éducation qu'elle a reçue. M. Breton, dont le talent a un cachet plein d'originalité, vise parsois trop à la charge. Dans Chapolard, véritable caricature à la Mayeux, nous lui recommandons certains mouvemens d'épaule, certains gestes qui par leur répétition jettent dans son jeu de l'uniformité. Cet artiste a le don d'argites la vise.

Nous n'en pouvons pas dire autant de M. Raçon. Son comique est pâle et sans effet. Il phrase bien le couplet, mais il manque de verveet de rondeur, et son jeu n'a pas toujours été avoué des gens de goût dans le rôle de Ducoudray de la Demoiselle à marier.

Brunet, à son retour de la Suisse, nous a rapporté son talent plein de naturel et son vieux répertoire plein de bêtises. Tous deux ne sont qu'un. Brunet a retrouvé son public et des applaudissemens. Il rentrera bientôt aux Varietées, theatre de ses premiers exploits, et il y emportera le souvenir de vingt représentations courues et plus fructueuses pour lui en bravo qu'en trompés de bonne foi; qui voulaient l'ordre et croyaient l'obtenir par d'autres moyens que l'intermédiaire des forçats de la bande Vidocq; - qui voulaient, la paix, mais qui la demandaient avec d'autres conditions que l'étoussement de la liberté sur tous les points de l'Europe, qui, par exemple, creient l'avoir acheté trop cher en la payant avec l'assassinat de la Pologne dont le 13 mars fut le complice; - qui attendaient le désarmement quand les chances de guerre s'éloignaient et ne consentent point à entretenir une armée de 400,000 hommes uniquement pour défendre à l'intérieur les intérêts de la coterie du Château et l'ordre légal du 13

Voilà, nous le présumons, toute la mission du minis-Ans. P. in it tère doctrinaire.

M. Bouvet, inspecteur des hopitaux militaires, a reçu l'ordre de partir dans 24 heures pour l'armée du Nord.

MM. Bertini et Cambon, artistes célèbres de la capitale, sont arrivé dans cette ville où ils se proposent de donner un concert vocal et instru mental, dans lequel plusieurs morceaux de la composition de M. Bertini seront exécutés sur le piano par l'auteur lui-même.

M. Cambon chantera plusieurs romances nouvelles de sa composition,

Des artistes de cette ville ont bien voulu prêter l'appui de leurs talens pour doubler l'attrait de cette soirée, qui est un charmant rendez-vous auquel ne manqueront certainement pas les vrais amateurs de notre ville. Le piano sur lequel M. Bertini jouera sort des fabriques de M.

Le jour du concert est fixé au mardi 23 octobre, dans le salon de l'Hô. tel du Nord.

On trouvera des billets chez tous les marchands de musique, et à l'hôtel du Nord.—Prix d'entrée : 3 f.

CHOLÉRA A ARLES.

Nous recueillons de plusieurs lettres reçues d'Arles les renseignemens suivans qui sont de toute authenticité:

Les émigrations considérables dès l'invasion de la maladie augmen-

tent journellement. Dans l'espoir d'échapper au fléau, les habitans aises tent journellement. Dans l'espoir d'échapper au neau, les habitans aussé fuyent la ville que les malheureux abandonnent aussi en demandant l'aumone. On évalue à un cinquième de la population environ le nombre des départs qui ont eu lieu jusqu'à ce jour. Ges émigrans se réfugient dans les petites communes des environs qu'ils encombrent, et dont ils effraient les habitans par les périls auxquels ils les exposent.

La conduite et le dévoument des médecins de Marseille ont excité

plus haut point la reconnaissance et l'admiration des habitans

» Voici les derniers bulletins qui nous parviennent :

Du 9 au 10, à minuit. Total, 129 Du 10 au 11. Total, 252

« Ce qui doit frapper le moins dans l'ordonnance qui convoque les chambres pour le 2 mars, c'est la résolution de les réunir. On ne pouvait guère douter, en effet, du parti que le ministère prendrait à cet égard. Il devait convoquer les chambres, mais les convoquer tard : les convoquer, parce qu'il n'était pas assez audacieux pour se passer d'elles : les convoquer tard, parce que, redoutant leur présence, n'ayant aucun projet de loi à leur offrir ,[n'ayant que de l'argent à leur demander, il devait reculer le plus long-temps possible l'instant de cette pénible entrevue.

Cette résolution avait de quoi plaire à tout le ministère : les hommes faibles ont dû y voir la difficulté reculée : les hommes faibles ont dû y trouver quelques momens de plus pour rêver leur prochaine popularité; les hommes improbes, s'il y en a dans le ministère, auront le temps de conclure des marchés, que l'opinion peut-être mal informée, accuse déjà comme attentatoires à la fortune publique.

Une convocation, mais une convocation tardive, devait donc être attendue de tout le monde. Mais ce qu'il faut le plus remarquer ici, c'est la coutume qui commence à s'établir de différer toujours davantage les travaux des chambres. Cette coutume, contraire à nos mœurs, à la discussion des intérêts publics, est introduite dans des intentions visiblement perfides, et doit devenir de la part des chambres un objet de vives réclamations.

L'intention de nous dérober la connaissance de nos affaires essentielles reste donc manifeste. Cette aunée, on avait plus de raisons encore de différer, parce que les projets de loi manquaient pour fatiguer notre attention. Mais si la chanbre comprend bien sa mission, le temps lui manquera cette année moins que les années précédentes. Il faut beaucoup moins de temps, en effet, pour rejeter le budget que pour le discuter. Il suffira à la chambre d'une heure pour remplir ses devoirs envers la France et envers elle-même. »

(THIERS. — National du 10 janvier 1830.)

Nous extrayons du Journal du Commerce les réflexions suivantes sur notre situation financière:

Les tableaux du revenu public pour les neuf premiers mois de l'année courante, comparés aux neuf mois correspondans des deux dernières années, que nous reproduisons d'après le Moniteur, ne présentent pas de résultats bien remarquables. Les finances de l'état se relèvent péniblement de l'ébranlement imprimé à la fortune publique, moins encore par la secousse révolutionnaire de 1850 que par la politique incertaine qui tient tout en suspens depuis deux années et exerce une influence fâcheuse sur toutes les transactions. Vingt-deux millions d'augmentation sur les produits de 1831 attestent moins leur amélioration actuelle que l'énorme diminution dont ils ont soussert l'année dernière. Nous n'avons pu encore remonter au niveau des revenus de 1830, inférieurs eux-mêmes à ceux des deux années précédentes, bien qu'un dégrèvement considérable accordé sur les boissons et l'accroissement annuel de la population eussent dù augmenter toutes les consommations tributaires du

L'augmentation des produits de l'enregistrement, par rap-

port à 1850, est d'environ quinze cent mille francs et n'atteint pas celle que devait produire le surhaussement opéré cette année dans les tarifs. La diminution la plus remarquable est celle de près de trois millions qui pèse sur les diverses taxes indirectes, c'est-à-dire sur les droits de navigation, voitures publiques, etc. C'est un facheux symptôme du ralentissement surveuu depuis deux ans dans les circulations. Le même résultat ressort de l'affaiblissement progressif du produit des malles-postes et paquebots. Le produit des postes est d'ailleurs depuis cinq ans dans une progression soutenue qui fait honneur à l'habileté de la direction : mais le service rural ne développe point les résultats que l'on s'en était promis. La dernière loi de finances a ordonné qu'il fût établi partout et qu'il fût journalier à partir du 1° juillet dernier: rien n'annonce encore que l'on s'empresse d'exécuter cette mesure dispendieuse et que nous croyons prématurée.

Les branches de revenus spécifiées dans les tableaux que publie l'administration ont été comprises dans les évaluations de la loi des recettes pour 572,426,000 francs, ce qui devrait donner pour les trois quarts de l'année une somme de 429,318,750 fr. Cependant ces branches n'ont produit, dans les neufs premiers mois, que 406,417,000 fr., ce qui fait ressortir un déficit de près de 23 millions. Si l'état du revenu ne s'améliore pas dans le quatrième trimestre, ce qui est rendu probable par les chiffres qui prouvent que dans celui qui vient de finir les recettes n'ont fait qu'égaler celles du trimestre précédent, le déficit sur les revenus de l'année sera de près de 30 millions. Il s'augmentera de toutes les dépenses non prévues au budget, et qui devront donner lieu à de nouvelles demandes de crédits. Tout cela s'ajoutera aux 143 millions du budget extraordinaire auxquels aucune ressource actuelle n'est affectée, et c'est calculer avec une extrême modération que de porter à 200 millions les sommes que nous aurons à payer en 1852 au moyen d'anticipations sur l'avenir. L'année 1851 nous a déjà coûté en anticipations environ 225 millions, dont les dépenses ont excédé les produits des impôts ordinaires et extraordinaires. Combien de temps un pareil système peut-il durer encore pour arriver à des catastrophes faciles à prévoir? C'est aux administrateurs de la paix armée et du justemilieu à nous le dire.

On lit ce qui suit dans le Courrier français:

Les journaux de Londres arrivés par voie extraordinaire annoncent qu'un nouveau conseil de cabinet devait se tenir dans la journée du 12; mais que, selon toute apparence, le résultat n'en serait pas plus concluant que celui de la réunion précédente, attendu qu'à peine pouvait-on savoir si le ministère français était définitivement organisé. Le Standart est le seul journal qui publie la liste des nouveaux ministres, les autres feuilles n'en avaient pas eu connaissance. Probablement le gouvernement anglais en était aussi informé, mais il ne pouvait avoir reçu encore de communication sur la ligne politique que le nouveau cabinet se propose de suivre au sujet de la question belge. Sans doute, un des premiers soins de M. de Broglie aura été de transmettre à lord Grey les intentions de ses collègues et les siennes sur ce point; mais elle n'auront pu parvenir au plus tôt que le 15, quelque diligence qu'il ait mise. Ce qui donne lieu de croire à son empressement dans cette circonstance, c'est que dans des conversations particulières avec les ambassadeurs des autres puissances, il a déjà, dit-on, abordé cette question. Il a représenté, à ce qu'on rapporte, combien l'administration actuelle avait été appelée au pouvoir dans des conjonctures difficiles. Elle est poussée malgré elle par l'opinion publique et menacée par les chambres. Paraître à la session nouvelle sans avoir au moins obtenu la délivrance d'Anvers, c'est perdre sans discussion la majorité, c'est livrer les rênes de l'état aux mains de l'opposition, c'est donner un nouvel aliment à la fièvre révolutionnaire qui dévore le corps social.

REVUE DES JOURNAUX.

La circulaire du président du nouveau conseil est ce qu'il y a de plus attaqué ce matin dans les actes que le Moniteur a publiés hier. Cela devait être; on n'aime pas en France la politique qui se fait homme. M. le maréchal Soult se déclarant lui-même une suffisante garantie de la dignité de la France, et prenant dans son mérite personnel le principe de la force et de l'autorité qu'il déclare vouloir déployer, devait attirer contre lui la reaction des opinions qu'il menacait.

De toutes les personnalités épigrammatiques dirigées ce matin contre l'illustre maréchal, la plus piquante se trouve dans un journal ministériel. Le Nouvelliste dit, en défendant la circulaire : « M. le maréchal Soult vient de se poser visà-vis de la France et de l'Europe, etc. En employant cette expression créée par les saint-simoniens pour le père Enfantin, le journal ministériel a caractérisé sans le savoir l'impression que la démarche du maréchal a produite même sur ses défenseurs. (Gazette de France.)

Parmi les nouveaux pairs on compte un certain nombre de députés, candidats malheureux aux dernières élections; ce sont MM. Allent, de Caux, Félix Faure, Humblot-Conté, de Labrisse, de Montguyon, Thénard, Tripier, Villemain, etc.

- Trois des nouveaux pairs, très-estimables d'ailleurs, sont commensaux du château des Tuileries, M. Athalin, aide-de-camp du roi, M. Baudrand, aide-de-camp du prince royal, et M. de Canouville, chevalier d'honneur des prin-(Journal du Commerce.)

On lit dans le Courrier Français:

« Si l'on en croit les confidens du ministère, les nominations de pairs légitimistes ont pour but d'amadouer le parti carliste, idée que M. Périer avait reçue des doctrinaires, et que ceux-ci vont aujourd'hui mettre en œuvre. Il est con-

venu parmi ces messieurs que l'opposition éclatera à la chan. venu parmi ces messicuis que l'arra le pays, si en même bre avec une violence qui effraiera le pays, si en même temps on peut obtenir quelques petits troubles dans les rues on se hâtera de dissoudre la chambre pour en convoquer une nouvelle. Les électeurs étant intimidés, et une grande une nouvelle des carendant aux élections, alléchée partie des carlistes se rendant aux élections, alléchés qu'in partie des carnstes se remandant de la seront par la pairie de M. de Berbis et autres, les candidats et il n'y aura plus ou partie de la carnet écactés et il n'y aura plus ou partie de la carnet écactés et il n'y aura plus ou partie de la carnet écactés et il n'y aura plus ou partie de la carnet de la c de la gauche seront écartés, et il n'y aura plus ou presque de la gauche seront écartés. Alors on en finira plus d'opposition démocratique. Alors on en finira avec la Charte avec la tribune peut-être avec la plus d opposition democratiques presse, avec la Charte, avec la tribune peut-être, avec la presse, avec la cour et dénlait à l'étranger. Tel est de ce qui gêne la cour et déplait à l'étranger. Tel est, dit-on, ce qui gene la com est appear est pi plus pi moine che con de campagne qui se cache sous la nomination de pairs légitimistes. Il n'en est ni plus ni moins absurde que ce que nous voyons chaque jour, sans en excepter la composition du ministère et la nouvelle liste des soixante.

Voici, d'après le National, la statistique de la nouvelle fournée de pairs :

« La nouvelle fournée de pairs, dit-il, en y comprenant MM. les barons Girod (de l'Ain) et Louis, dont les nomina. tions ont été publiées hier, comprend un duc, un marquis, vingt-deux comtes, un vicomte, dix-sept barons et dix-neuf vilains, savoir: MM. Cousin, Villemain, etc. etc. Dans ces élus on compte vingt - officiers-généraux, un vice - amiral, quatre industriels, six magitrats, quatre professeurs ou exprofesseurs, trois ambassadeurs ou ministres plénipoten tiaires, deux préfets, un maire de Paris, outre bon nombre de conseillers d'état, de membres de conseils - généraux, d'anciens préfets et d'anciens députés qui avaient été pour la plupart repoussés des colléges électoraux, et qui avaient perdu tout espoir de rentrer à la chambre élective par le choix de leurs concitoyens.» »

On assure que la pairie a été offerte à M. Népomucène Lemercier qui l'a refusée. Il n'est certes pas le seul qui ait donné cet exemple de dignité politique. (Constitutionnel.)

On lit dans le Messager :

La chambre des Cent-Jours était composée de 118 pairs. Voici ce qu'ils sont devenus :

Princes français exclus par la loi du 12 janvier 1816 Nommés pairs pendant la restauration Nommés pairs le 19 novembre 1831 Nommés pairs par l'ordonnance du 11 octob. 1832

15

Pairs des Cent-Jours qui ne sont pas rentrés dans la pairie et dont les noms suivent :

MM. le général Bertrand, Clausel, Cambrone, Durosnel, comte Fallot de Beaumont, ancien archevêque de Bourges, comte Forbin-Janson, duc de Gaëte, général Delaborde, Lemarrois, maréchal Lobau, comte Marmier, duc de Padoue, duc de Rovigo, comte Sieyes, comte Thibau-

Voici, dit le Constitutionnel, un aveu dont nous n'avions pas besoin pour être convaincus de l'impopularité du ministère doctrinaire, mais dont il est utile de prendre

Le Journal de Paris dit que le gouvernement, après avoir en vain convié au pouvoir la gauche des royalistes parlementaires, s'est tourné tout naturellement vers une autre partie de la majorité, et le journal ministériel ajoute: « Là se trouvait, on ne peut se le dissimuler, l'inconvenient d'une impopularité fort mal fondée suivant nous, mais réelle. Ainsi les organes même du nouveau cabinet sont obligés de reconnaître qu'il n'est qu'un pis-aller, et qu'il a contre lui l'opinion publique. Pour la première fois peut-être, sous l'empire du gouvernement représentatif, nous voyons un ministère arriver au pouvoir en se proclamant lui-même impopulaire. C'est afficher avec une étrange audace le mépris pour une nation qui a prouvé cependant qu'elle savait se faire respecter.

On lit dans le Journal des Débats la note suivante qui, pour nos compatriotes, n'a pas besoin de commentaires.

Le gouvernement du roi vient de consier l'administration du département de la Loire-Inférieure à M. Maurice Duval; il remplace M. Louis de Saint-Aignan, que sa santé avait forcé depuis long-temps à demander sa démission, et qui laissera de longs et honorables souvenirs dans cette partie de la Bretagne.

Son successeur, M. Maurice Duval, a fait depuis longtemps ses preuves de houte capacité. Dans les troubles qui ont agité l'Isère, il s'est montré plein de courage et de m'déraisme à la fois. Certes il ne déploiera pas moins d'energie pour asian tir les factieux de l'Ouest qu'il n'en a déployé pour combattre les ANARCHISTES de Grenoble.

On se souvient qu'il y a un mois environ M. le marquis de Dalmatie, ministre de France près le roi de Hollande, est revenu à Paris; on se souvient qu'à cette époque le brut courut que les hostilités allaient probablement commencer entre la Belgique et la Hollande, précisément à cause du retour de M. de Dalmatie.

Sur ce fait diplomatique, des explications furent demantes par Coulles dées par Guillaume au roi des Français; celui-ci répondit, assure-t-on, que le ministre plénipotentiaire de France de tait point par l' tait point rappelé, mais seulement qu'il était en congé lujourd'hui, à cinq heures du matin, M. de Fagel, ambasadeur de Holland deur de Hollande, a quitté Paris pour se rendre à la Hace; il s'y rend aveni il s'y rend aussi avec un congé du roi, son maître, lequel n'a pas voulu, dit-on, que son cabinet fût en reste avec ce lui des Tuileries lui des Tuileries.

C'était un bruit généralement répandu hier à la Bourse Cetan de de pris le 50 au soir, et que don Pédro s'est qu'Oporlo a été pris le 50 au soir, et que don Pédro s'est qu'Oporlo a brick anglais Childers qu'Oporto à bord du brick anglais Childers, laissant à terre la suré aprile partie de son monde. On comme saure a politica. La saure de son monde. On assurait que la nouplos grande le 8 à Bayonne any consult ? donnée le 8 à Bayonne aux consuls d'Espagne et de le la par le secrétaire de l'ambaca. et de l'ambassade d'Autriche, de portugal, par le secrétaire de l'ambassade d'Autriche, de passage en cette ville.

les nouvelles de Lisbonne arrivées par voie ordinaire vont par voie ordinaire vont port du commandant en chef de l'armée d'opérations, d'apor un de la companie de de companie de co près requient engagé le combat sans ordre le 28, et avaient ire, araile de quelques avant-postes. Le général Pezo de Regoa terminait son rapport en donnant l'assurance que quelques heures ne se passeraient pas sans que les troupes queiques fussent en possession de Porto.

(Gazette de France.)

Encore un bruit sur les divisions qui existeraient dans le cabinet. MM. Soult, de Rigny, Barthe, d'Argout et Thiers, capulet contre MM. de Broglie, Guizot et Humann relatiseraient à la question belge. C'est-à-dire que ceux-ci ayant demandé qu'on fit une démonstration sur Anvers, ceux-là sy seraient absolument opposés.

The demonstration, disaient les uns, n'est pas une guerre ; satisfait cependant l'opinion non-seulement à Paris mais Bruxelles; les chambres s'ouvrent dans les deux villes; les majorités se rangent auprès des cabinets, et alors les troupes rentrent dans leurs quartiers, et les résultats de la double session sont assurés dans l'intérêt du système convenu.

Une comédie de ce genre, disent les autres, ne se peut jouer. Si l'armée fait un pas en avant, rien que des chances fficiles à prévoir ne peut l'arrêter. Un mouvement, c'est la guerre générale, et il faut ou s'y résoudre tout de bon, ou ne rien entreprendre du tout.

0r, la guerre générale est précisément ce qu'on redoute ce qu'on évite; donc il ne faut ni démonstration feinte, ni mouvement déclaré. Voilà comment on raisonne, si nous sommes bien informés, et voilà à quoi en sont les ministres en altendant que les nouvelles leur arrivent sur ce qu'aura fait à Londres M. de Talleyrand.

(Messager.)

Une chose curieuse c'est que le secrétaire d'état qui a maintenant l'instruction publique, et quiva aussi avoir l'Instilut, est précisément celui qui en 1815, voulait détruire ce (Idem.)

PARIS, 15 octobre 1852.

(Corresp. particulière du Précurseur.)

Depuis le jour d'entrée en exercice du nouveau ministère, l'objet le plus soutenu de son attention a été l'évacuation d'Anvers. C'est en vue de ce résultat qui doit rendre le cabinet maître de la majorité dans les chambres, que M. de lroglie a subi la présidence du maréchal Soult, comme capable d'amener les puissances à redouter notre allure bellimeuse. Plus tard, a-t-on dit, confidentiellement aux adeptes de la doctrine, il sera facile d'éloigner le vieux maréchal; son impuissance oratoire ne laissera point de regrets aux chambres et l'absence de toute conviction politique qui le caractérise ne permettra pas non plus dans le public grande émotion au sujet de sa disgrâce.

Depuis le 11 octobre des notes ont été successivement adressées aux divers cabinets, et par duplicata à la conférence de Londres, pour presser la conclusion quelle qu'elle doive être des affaires de Belgique; l'opinion publique et l'honneur national en France, réclament impérieusement cette solution, est-il dit dans ces notes, il serait impossible au gouvernement de maintenir plus long-temps l'ardeur des troupes réunies sur la frontière du Nord, et l'impatience des populations. Un plus long retard donnerait ainsi au parti de la subversion des armes puissantes, soit pour s'en prendreen face au gouvernement, soit pour le ruiner plus lentement, mais aussi sûrement, par les voies parlementaires, et compromettre d'une manière ou de l'autre la paix actuelle de l'Europe.

C'est surtout sur le cabinet anglais que compte M. le duc de Broglie pour hâter la conclusion qu'il désire. M de Talleyrand qui est maintenant à Londres, quoiqu'il se soit Permis de ne pas approuver tout-à-fait la composition du cabinet doctrinaire, est chargé d'appuyer auprès de lord Palmerston l'exposé des nécessités pressantes qui doivent engager l'Angleterre à faire une démonstration dans l'Escant, et surtout à essayer sur les puissances du Nord toutes les ressources de son influence pour obtenir par la persuasion un arrangement tout pacifique.

Tout confiant qu'il soit dans l'étoile de la doctrine et dans la sympathie qu'elle doit rencontrer auprès des cabinets trangers le nouveau ministère ne se flatte pas que l'issue qu'il altend doive être promptement obtenue, et c'est pour cela que, contre l'espérance générale, il a convoqué les chambres à si long délai.

On doute généralement que même pour le 1" janvier 1833 ancune issue à l'affaire belge puisse être promise. Aujourd'hui, toutesois, on disait à la bourse que l'escadre anglaisc était en ce moment dans l'Escaut. Les journaux et les lettres de Londres se bornent à annoncer, comme déjà plus d'une fois, qu'elle va être dirigée sur ce point.

Un ministre à qui hier l'on disait que beaucoup de gens avaient vu une tendance carliste dans la composition de la liste des 60 pairs, répondait naïvement: mais nous ne cachons à personne que notre but avoué est de rallier à nous le parti légitimiste.

La loi électorale de 1851 interdit les fonctions de préfets aux députés, parce qu'un préset ne peut être déplacé de son Poste pour siéger à la chambre. On se demande alors

pourquoi le gouvernement nomme préfets des pairs de France, et des pairs de France préfets. (MM. Maurice Duval, de Preissac, et Aubernon.) La chambre des pairs oblige-t-elle moins à résidence que celle des députés?

- La fameuse brochure de M. Mortemart a paru, mais incomplète. Ce qui avait couru en épreuves sur les circonstances qui avaient précédé l'envoi du noble duc à St-Pétersbourg, n'a point vu le jour, et sans doute ne sera point publié en deuxième partie, ainsi qu'on l'a annoncé pour faire prendre patience au public. Tout ce cui compose la brochure aujourd'hui mutilée est simplement relatif aux journées de juillet, et assez peu intéressant.

- P. S. Je viens de voir des lettres de Londres, à la date du 13 à minuit; l'une d'elles, écrite par une personne attachée de très-près au personnel de la conférence, assirme que la question de l'envoi de l'escadre anglaise dans l'Escaut est loin d'être aussi avancée que le disent les feuilles anglai-

- Le bruit de la prise d'Oporto par l'armée miguéliste a couru aujourd'hui; mais il paraît dénué de tout fondement. On dit que cette nouvelle a été reçue par voie télégraphique, et le gouvernement hésiterait à la rendre publique.

Nous avons des lettres d'Oporto, du 28 septembre, dont le contenu est loin d'être défavorable à la cause constitu-

- Un correspondant du Courrier de la Moselle lui écrit de Francfort qu'un mouvement a éclaté dans la Lithuanie prussienne. Les journaux n'en parlent pas, il est vrai; ce qui ne prouve rien. On se tait, du reste, sur la répression de ce mouvement ou sur son extension. Dans I'un ou l'autre cas, il serait l'avant-coureur de grands événemens.

ARMÉE DU NORD.

On lit dans l'Echo de la Frontière:

Valenciennes, 13 octobre. — Les Belges ont toujours vu avec peine des officiers français admis dans leur armée: leur amour propre devait effectivement beaucoup souffrir du rapprochement d'hommes instruits et plus accoutumés à agir qu'à se consumer en vaines rodomontades. Mais comme leur armée avait besoin d'être réorganisée, et qu'ils se sentaient bien incapables de la mettre sur un bon pied, ils ont pris patience; maintenant qu'ils ont tiré de leurs voisins tout ce qu'ils en attendaient, leur jalousie ne connaît plus de bornes; ils se réunissent pour demander, en corps, le renvoi de ces mêmes hommes, dont les services après leur avoir été si utiles, sont devenus à charge à leur envieuse médiocrité. Le général français Hurel, qui vient de quitter le commandement de l'armée du Nord, pour céder aux sollicitations du gouvernement belge qui voulait l'employer, est demeuré 15 jours à Bruxelles, attendant que toutes les intrigues qu'on faisait jouer pour l'écarter, eussent un résultat quelconque. Lorsqu'il a enfin été mis à la tête d'une division, il a soulevé tant de petites vanités que ses troupes d'abord ont signifié qu'elles voulaient continuer à être dirigées par son prédécesseur, et que, pour mettre sin à tous les propos tenus sur son compte par ses compétiteurs brabançons, il a été obligé de déclarer hautement que ceux d'entre eux qui ne seraient pas satisfaits de son entrée dans l'armée belge, pouvaient s'en expliquer franchement et qu'on le trouverait toujours chez lui. Personne ne s'y est présenté.

M. le maire de Fresnes ayant protesté contre l'envahissement de ses marais (qui sont aujourd'hui loués à des particuliers) par les troupes qu'on avait le projet d'y faire manœuvrer, force a été de renoncer à y réunir des régimens; de sorte que si notre armée veut faire la guerre ou la simuler seulement, il faudra de toute nécessité qu'elle franchisse la frontière; alors il n'y aura point d'indemnités à payer.

Le 61 régiment de ligne, qui avait reçu d'abord sa destination pour Valenciennes, lorsqu'on croyait que l'invasion en Belgique allait avoir lieu, vient d'être arrêté dans sa marche à Cambrai, qui se trouvait dégarni de troupes par suite du mouvement de concentration vers l'extrême fron-

Les chevaux, les équipages et les cuisiniers de S. A. R. le duc d'Orléans sont depuis une semaine à St-Amand; le logement du prince royal est disposé chez Mme Latour, où est établi le quartier-général de la brigade d'Orléans. En l'absence du prince, M. le colonel Bro, des lanciers de Nemours, commande la brigade par intérim.

Le duc d'Orléans est attendu avec impatience à St-Amand, non-seulement par les militaires qui verraient en son arrivée un signal d'entrée en campagne, mais aussi par les patriotes St-Amandinois qui se rappellent que le père du jeune duc résida dans leur ville, il y a précisément quarante aus, avec le même grade et les mêmes dispositions militaires.

Le lieutenant-colonel des lanciers de Nemours a été frappé, il y a quelques jours à St-Amand, d'une vive attaque de choléra; il est aujourd'hui hors de danger.

- Le lieutenant-général Fabre est arrivé à l'armée du Nord; il prend le commandement de la 4º division, composée du 11° léger et du 7° de ligne, et des 61° et 65°, de deux batteries d'artillerie et d'une compagnie de sapeurs. Le quartier-général du général Fabre est établi à Cambrai jusqu'à

-Le quartier-général du général Dejean, qui était établi

à Arras, se porte à Cambrai.

Les mouvemens militaires continuent et semblent prendre un aspect plus décidé. Le 12 au matin, les ambulances de la première division d'infanterie sont parties de Lille pour le grand quartier-général; dans l'après-midi, le 5° régiment de ligne a fait une promenade militaire sur la route de Dunkerque, et le 8° a manœuvré sur le Champ-de-Mars. M. le général Sébastiani commandait les manœuvres. La tenue des troupes est admirable; le soldat est plein d'ardeur; mais il s'indigne du repos forcé dans lequel on le tient depuis douze jours. Sur toute la ligne il n'y a qu'un cri : En avant! (Echo du Nord.)

L'aspect seul de nos beaux régimens pourrait donner

à notre cabinet l'idée de la prissance de la France du faire prendre une position décisive dans la dipanatie européenne. Il suffit de constitére et entre le du Nord qui nous environne, de ont in patience de nos jeures soldats, leur air martial et intellement du penser qu'avent soldats, leur air martial et intelligant pour penser qu'ave de tels hommes on doit dicter ou la guerre ou la paix. En aucun temps, même dans les plus brillantes années de l'empire, au dire des plus anciens officiers, l'armée n'a été ni aussi belle, ni aussi bien tenue, ni même aussi disciplinée; car on doit le dire à la louange des corps, dans un moment où tant de troupes se trouvent disséminées dans les communes rurales, aucune plainte, aucune récrimination ne s'est élevée contre les militaires cantonnés. Ce résultat fait à la fois l'éloge des soldats et des habitans qui les lo-

Depuis quelques jours, le grand parc de siège et le petit équipage de pont sont complets et rangés sur l'esplanade de Douai, n'attendant plus qu'un ordre de départ.

(Echo de la frontière.)

SÉJOUR DES ÉTRANGERS EN FRANCE.

Procès intente par M. le duc de Brunswick contre M. Gisquet, préfet de police, Laverderie, commandant de gendarmerie, et Hébert officier de paix.

Dars le courant du mois d'août dernier, M. de Montalivet, ministre de l'intérieur, a notifié à M. le duc de Brunswick l'ordre de sortir de France dans le délzi de 15 jours. M. le duc de Brunswick a répondu qu'il n'était pas en France à titre de réfugié; il a ajouté que n'ayant en rien blessé les lois françaises, il ne croyait pas que M. le ministre de l'intérieur ett le droit de le bannir du territoire français. Le 6 septembre suivant, M. le préfet de police a réitéré le même ordre, et il l'a motivé sur l'art, 7 de la loi du 28 germinal an vi, qui autorisait le directoire à expulser tous les étrangers dont la présence serait susceptible de troubler la tranquillité

Prévoyant qu'on pourrait user contre lui de violence, M. le duc a fait notifier à M. le préfet de police une protestation motivée, par lequelle, après avoir invoqué la protection des lois contre l'arbitraire, illui a déclaré que si des violences lui étaient faites, il en appellerait à la justice des tribunces. Comme catte protectables forme la mainte de la protectable d que si des violences lui etaient laires, il en appetierait à la justice des tri-bunaux. Comme cette protestation forme le premier acte d'un procès qui intéresse au plus haut degré tous les étrangers qui résident en France, et particulièrement ceux qui y ont déjà forme ou qui voudraient y former à l'avenir des établissemens d'industrie ou de commerce, nous croyons de-

L'an 1852, le 14 septembre, à la requête de son altesse le duc Charles de Brunswick, demeurant à Paris, où il a son domicile, boulevard des Gapucines, n° 15; je, Edme-Félix-Modeste Masson, huissier près le tribunal civil de la Seine, soussigné, ai déclare à M. le préfet de police, en la personne de M. Cousinard, chef du secrétariat-général, préposé à la ré-

ception des actes judiciaires; Qu'aux termes de l'art. 3 du Code civil, les lois de police et de sûreté obligent tous ceux qui habitent le territoire, et que par conséquent elles les

Qu'il est évident en effet que, si tous les individus qui habitent le territoire sont soumis aux lois protectrices de la sûreté, une personne ne peut rien faire qui porte atteinte à la surete d'une autre, même quand celle-ci

Que si l'on admettait que les étrangers qui résident en France ne sont pas protégés par les lois qui protégent les nationaux, il s'en suivrait que les agens de l'autorité publique, et même les simples particuliers, pourraient impunément commettre contre eux toutes sortes de délits ou de

Qu'il résulterait de la que les lois de police et de sûreté ne seraient plus obligatoires ni pour les fonctionaires publics, ni même pour les simples citoyens, relativement aux étrangers qui se trouveraient en France; Attendu qu'aux termes de l'art. 8 du Code des delits et des peines, le

bannissement est une peine infamante, et que, suivant l'art. 32 du même Gode, cette peine consiste uniquement à être transporté par ordre du gouvernement hors du territoire français;

Attendu que cette peine ne peut être appliquée, soit à des étrangers, soit à des nationaux, que dans les cas formellement prévus par les lois, suivant les formes qu'elles ont établies, et par les magistrats auxquels l'application en a été confiée;

Attendu qu'aux termes de l'art. 4 du même Code, nulle contravention, nul délit, nul crime ne peuvent être puois de peines qui n'étaient pas pro-noncées par la loi avant qu'ils sussent commis, et que cette disposition est applicable aux étrangers comme aux nationaux. Attendu que les cours et les formes judiciaires établies pour le jugement

des délits et des crimes sont les mêmes pour tous les justiciables, et qu'elles garantissent aux étrangers comme aux nationaux une impartiale administration de la justice ;

Attendu qu'aucune accusation n'a jamais été portée contre S. A. S. le duc Charles de Brunswick; que jamais il n'a été traduit devant aucune cont de justice française ou étrangère, et que par conséquent il n'a jamais

cont de justice française su etrangère, et que par consequent il n'a jamais subi ni pu subir aucune condamnation;

Attendu que néanmoins il a été menacé par une lettre de M. le ministre de l'intérieur (Montalivet), en date du 25 du mois d'acût dernier, et par une lettre de M. le préfet de police du 6 du courant, de se voir appliquer la peine du banuissement (telle qu'elle est déterminée par l'atticle 52 du code des délits et des peines) s'il ne sortait pas volontairement de France;

Attendu que, si la loi du 28 vendémiaire an vi, autorisait le directoire de retires aux étrangers leurs assessenvis et à leur enjecteur de sortie du tre

à retirer aux étrangers leurs passeports et à leur enjoindre de sortir du territoire français, cette loi a depuis long-temps cessé d'exister; qu'elle a été implicitement abrogée par l'art. 3 du code précité, qui a placé les étran-gers comme les nationaux sous le protection des lois de police et de sûreté; qu'elle a été abrogée d'une maniere plus formelle par l'article 272 du code des délite et des peines, qui détermine le cas dans lequel un étran-ger peut être conduit hors du territoire français par ordre du gouver-

Attendu qu'il résulte, en effet, de cet article, que le gouvernement ne peut contraindre un étranger de sortir de France, que lorsque cet étranger est un vagabond, et qu'il a été convaineu de vagabond ge par jugement; Attendu que la lei de l'an vi serait d'ailleurs inconciliable avec les lois civiles rendues posterieurement, qui reconnaissent aux étrangers le droit d'acquerir des propriétés à titre oucreux, et qui les admettent même à succeder à leurs parens français on étrangers; que le droit de jouir et de disposer de la manière la plus absolue des propriétés qu'ils sont appelés à recueillir, serait inconciliable avec le pouvoir attribué à la police de les expulser de ces mêmes propriétés; Attenda que la loi du 21 avril de mier n'a été faite que pour les étrangers

réfugiés, ainsi que cela résulte de la disposition de l'article 5, et par con-sequent elle est inapplicable au requérant, qui n'est jamais venu en France

Attendu enfin que lorsque les questions qui touchent à l'état et à la li-berté des personnes, sont exclusivement de la compétence de l'autorité judiciaire, il n'appartient pas à la police administrative de les résoudre, et que du moment que la qualité de réfugié est contestée, il n'appartient qu'à la justice de proponers.

qu'à la justice de prononcer;
Par ces motifs, j'ai déclaré à M. le préfet de police que M. le duc Char-Par ces motifs, j'ai déclaré à M. le préfet de police que M. le duc Charles de Brunswick proteste contre la qualité de réfugié qui pourrait lui être donnée, et contre l'application qu'on vondrait faire à sa personne de la loi du 21 avril dernier; que plus il est disposé à respecter les lois françaisea et les magistrats qui agissent pour en assurer l'exécution, et plus aussi il croit de son devoir de résister aux ordres arbitraires qui lui seraient donnés; qu'en refusant de se conformer à un ordre illégal, il est convaincu qu'il rend hommage aux droits de la nation sous la protection de laquelle il s'est placé, en se firant en France;

l's'est placé, en se fixant en France;

Que si, contre sa protestation, des violences lui étaient faites, il déclare qu'il en appellerait à la justice des tribunaux, et que les conséquences qu'elles pourraient avoir devraient retomber sur ceux qui en seraient les auteurs; et asin que M. le préset de police n'en ignore; lui a laissé copie Signé Masson.

Cette protestation n'arrêta point M. Montalivet, puisque le lendemain même (16 septembre) il notifia au duc, par l'intermédiaire de M. Gisquet,

Pordre de sortir de Paris dans les vingt-quatre heures.

En effet, le 18 septembre, à six heures du matin, un commandant et un lieutenant de gendarmerie, accompagnés de l'officier de paix Hébert, d'une demi-douzaine de gendarmes et d'une douzaine de soldats d'infanterie, se sont présentés à l'hôtel du duc. Ils ont fait enfoncer par un serrurrier la porte de son appartement, se sont emparés de sa personne, l'ont fait monter dans une chaise de poste, et l'ont fait conduire en Suisse, sans lui avoir même demandé dans quel pays il voulait être conduit, seulement de la conduit, seulement de la conduit de l ils ont laissé à son concierge copie d'un acte de translation, toujours signé : Gisquet et Montalivet.

gné: Gisquet et Montalivet.

Il paraît que M. le lieutenant de gendarmerie et l'officier de paix Hébert ne se sont pas bornés à conduire M. le due Charles de Brunswick jusqu'à la frontière de France du côté de l'Est, mais qu'ils l'ont mené jusqu'à la première ville de Suisse. Tous les journaux ont, en effet, annoncé qu'ils l'avaient conduit à Orbe (canton de Vaud), et qu'ils s'étaient fait délivrer un certificat, par le magistrat du lieu, constatant l'arrivée du duc.

Le duc de Brunswick avait prévu que la police pourrait user de violence à son égard, et il avait en conséquence laisse une procuration pour demander, en son nom, justice des attentats qui seraient commis contre lui. Son conseil a donc eu à examiner si l'article 7 de la loi du 28 vendémiaire an VI, qui autorisait le Directoire à bannir de France les étrangers qui y voyageaient ou y résidaient, étaient encore en vigueur. Après un qui y voyagcaient ou y résidaient, étaient encore en vigueur. Après un examen approfondi, l'on a pensé que cet article avait été abrogé par les divers changemens survenus depuis vingt-huit ans dans les lois politiques, civiles et criminelles de France.

Une action judiciaire vient donc d'être formée au nom du duc de Brunswick contre M. Gisquet, préfet de police, MM. Laverderie, commandant de gendarmerie, et Hébert, officier de paix, pour violation de domicile et attentat à la liberté.

Afin de dégager la question principale de toutes les questions accessoires et des difficultés de procédure, M. le duc de Brunswick a pris la voie civile. Ce sera au ministère public à voir s'il lui convient d'agir par la voie criminelle. la voie criminelle.

M. Charles Comte plaidera pour M. le duc de Brunswick.

Voici quel est, au reste, le texte en vertu duquel la police prétend avoir

Voici quel est, au reste, le texte en vertu duquel la police pretend avoir le droit de bannir de France tous les étrangers qui y résident, et que les conseils du duc de Brunswick considèrent comme abrogé:

« Tous étrangers voyageant dans l'intérieur de la république, ou y résidant sans y avoir une mission des puissances neutres ou amies reconnue. par le gouvernement français, ou sans y avoir acquis le titre de citoyen, sont mis sous la surveillance spéciale du Directoire exécutif, qui pourra retirer leurs passeports, et leur enjoindre de sortir du territoire, s'il juge leur présence susceptible de troubler l'ordre et la tranquillité publique.

NOUVELLES.

M. Lehon est arrivé depuis deux jours à Paris pour presser le gouvernement français de tenir ses promesses et d'attaquer Anvers. Si l'on croyait ses amis tout porterait à croire que sa mission sera couronnée de succès, et qu'avant quinze jours nos troupes seront aux prises avec le général (Messager.)

- Nous avons dit hier que l'éloquence de M. Thiers était en grande partie la cause déterminante dans l'affaire de MM. Lobau et Jacqueminot qui, d'abord, voulaient, et qui ensuite n'ont plus voulu donner leur

Nous apprenons ce matin qu'une autre influence, celle de M. le duc d'Orléans, a été pour le moins aussi puissante que l'autre pour faire changer de détermination aux deux généraux députés. (Idem.)

Des ordres ont été donnés par M. le recteur de l'Académie pour qu'une école tenue à Montmorillon par des frères de St-Joseph , non légalement autorisés , fut immédiatement fermée.

On lit dans le Nouvelliste :

L'un des services les plus importans du ministère de la guerre, celui des convois, avait été confié jusqu'à présent à une seule et unique entreprise dont l'exploitation embrassait toute la circonscription militaire du royaume partagée, seulement pour les prix, en deux zones, celle du nord et celle

Le traité, en vigueur depuis l'année 1824, devant finir le 1er janvier 833, le ministre de la guerre a saisi cette occasion pour étendre à ce genre de fourniture le système de marchés divisionnaires qui régit avantageusement d'autres services, et il a ordonné qu'une adjudication publique ent lieu à cet effet dans chacune des vingt divisions militaires.

On écrit de Besançon, 11 octobre : Le duc Charles de Brunswick, ex-prince régnant, paraît avoir une prédilection irrésistible pour notre territoire français. Si nous sommes bien informés, il a quitté Orbe et la Suisse avant-hier: pénétrant sur le sol du Doubs, par des sentiers détournés, longeant les flancs du Mont-d'Or, en compagnie du potrine de la traite de la distribution de la distr compagnie du notaire de St-Antoine, muni d'argent dont il n'était point avare, le duc a su trouver chevaux et voiture, et on l'a vu courir au grand trot sur la route de Jougne à Salins. »

- Les ouvriers sans ouvrage de Birmingham ont pris la résolution de se promener tous les lundis, dans les rues, afin de montrer au public leur nombre et leur misère. Lundi dernier, 2,000 à 3,000 d'entre eux ont commencé une procession de cette nature. On s'occupe des moyens de

Par arrêt de la chambre des mises en accusation du 9 de ce mois le gérant et l'imprimeur de la Gazette de France sont renvoyés devant la cour d'assises pour l'article intitulé : Logique de la Gazette de France.

EXTÉRIEUR.

(Corresp. particulière du Précurseur.)

Angleterer. — Londres, 13 octobre. — Consolidés, 84 318 à 112.

L'Albion annonce, d'après le Times, qu'il est presque certain qu'une forte escadre française et anglaise va être, avec l'autorisation pleine et en-tière des puissances alliées, envoyée sur la côte de la Hollande pour blo-

quer ses ports. Les journaux anglais doutent que l'expédition puisse réussir, et ils pen-sent au contraire qu'elle peut devenir le signal d'une conflagration géné-

— Le Courier anglais pense que le nouveau ministère français n'est que temporaire, et qu'il y a de fortes raisons de croire qu'il sera bientôt

- Le Globe croit trouver dans la composition actuelle du ministère des garanties pour la consolidation de la paix.

ALLEMAGNE. - Vienne, 6 octobre. La duchesse d'Angoulème est arrivée ici aujourd'hui.

Elle a descendu dans le château impérial, après avoir fait à Schænbrunn une visite à la famille impériale, dont elle a été reçue avec beaucoup de

Turouie. - Constantinople, 10 septembre. - Les nouvelles défavorables de la Syrie occupent beaucoup les esprits, et, malgré la défense qui est faite d'en parler en public, on s'en entretient assez hautement.

Les vieux janissaires surtout et leurs partisans ne manquent point d'attribuer à la dissolution de cette milice tous les malheurs qui fondent sur l'empire ottoman.

La police commence à prendre des mesures sévères pour arrêter ce commencement de mutinerie qui, s'il n'était extirpé des l'origine, pourrait degénérer en révolution.

AUTRE CORRESPONDANCE.

POLOGNE.

Le Correspondant de Nuremberg contient les extraits suivans d'une lettre de Varsovie, 26 septembre :

« La procedure intentée contre les personnes comprises dans les quatre catégories exceptées de l'amnistie, vient d'être commencée par le tribu-nal extraordinaire créé à cet effet; l'affaire des accusés le moins gravement compromis, les membres de la diète de Zakroczym, a été vidée d'abord. Ils ont été formellement absous, parce que cette assemblée n'était qu'une continuation de la diète de Varsovie, et que ceux qui en ont fait partie reparaîtront une seconde fois devant le tribunal lorsqu'il s'occupera de cette dernière. Mais pendant la durée des débats, on éleva contre eux un nouveau chef d'accusation, la séance de nuit tenue pendant l'assaut de

Varsovie, dans laquelle Krukowiezki avait été déposé, et un nouveau gou.

Une information aura sans doute lieu contre les membres de ce Une information aura sans doute lieu contre tes membres de ce gouvernement; mais un seul d'entre eux, le vice-président, général Zielinski, se trouve entre les mains des Russes. L'affaire concernant tous ceux qui se trouvent dans les quatre catégories exceptées de l'amnistie, sera probablement terminée pour le printemps, surtout puisque les principaux accusées sont en pays étranger. Tous ceux dont l'innocence est prouvée pendant l'instruction du procès, doivent être immédiatement remis en libert sés sont en pays étranger. Lous ceux dont l'indocence est prouvée pendant l'instruction du procès, doivent être immédiatement remis en liberte, tandis qu'il est d'usage en Russie de retenir en prison ceux qui sont implitandis qu'n est a usage en Aussie de retenir en prison ceux qui soni qués dans une affaire, jusqu'à la terminaison définitive du procès,

tandis qu'il est d'usage en Russie de retenir en prison ceux qui sont impliqués dans une affaire, jusqu'à la terminaison définitive du procès.

L'amnistie si souvent promise sera, en tout cas, retardée jusqu'à la fin de cette affaire. Des personnes bien informées doivent avoir émis l'opila dixième partie de ceux qui sont émigrés, à rentrer dans leur patrie.

Le sénateur châtelain Lewinski, ministre de la justice lors del a révolution, qui avait conservé sa liberté jusqu'ici et obtenu la permission de ment à Varsovie sous la surveillance de la police.

Il y a peu de temps les femmes de deux officiers, qui voulaient rejoindre leurs époux à l'étranger, ont été arrêtées près de Blonie par des cosadécouverte d'une société secrète, composée de 500 personnes, et qui s'occupait de soutenir à l'étranger les patriotes polonais nécessiteux. A sa l'assaut de Varsovie. Mais comme il résulta de l'examen des papiers de cette société qu'elle comptait également des Russes parni ses membres, on laissa dormir ectte affaire et on se contenta de rappeler à l'attention publique la loi concernant ceux qui favorisent les désertions à l'étranger; can découverit également que cette société avait contribué à faire passer les patrions à l'étranger; can découverit également que cette société avait contribué à faire passer les patrions à l'étranger; can découverit également que cette société avait contribué à faire passer les parties de cette société avait contribué à faire passer les parties de cette société avait contribué à faire passer les parties de cette société avait contribué à faire passer les parties de faire passer le on laissa dormir cette affaire et on se contenta de rappeler à l'attention pablique la loi concernant ceux qui favorisent les désertions à l'étranger; ca on découvrit également que cette société avait contribué à faire passer les frontières à plusieurs officiers compromis.

Don hâte activement la construction de la citadelle de Varsovie, et le construction de la citadelle de varsovie, et le construction de la citadelle de la c

salaire journalier de ceux qui y travaillent a été doublé, c'est-à-dire éleve

à quatre florins polonais.

Non établit également maintenant deux chaussées de cette citadelle

ALLEMAGNE. — La duchesse de Berry, et s'est dirigée de la le lendemain sur Linz.

-Weimar, 29 septembre. - Après un court sejour à Eiseuach, le grandduc est revenu le 25 septembre au Belvédère. Une assemblée extraordinaire des ministres d'état, qui a eu lieu après son arrivée, donne lieu de croire qu'on a reçu des nouvelles importantes sur les négociations qui se poursuivent à Berlin.

L'accession du grand-duc au système de douanes de la Prusse devient chaque jour plus probable. On peut encore conserver l'espoir que la Bavière et le Wurtemberg y accéderont également, et que tous les états de la Saxe se trouveront compris dans cette union.

-Francfort, 5 octobre. - Le nouveau roi de la Grèce vient d'être reconn en cette qualité par la confédération germanique.

—Nous apprenons que tout ce qui a été avancé dans plusieurs journaux sur une résolution de la diête qui modifierait ou abolirait la constitution de la Hesse électorale, est dépourvu de fondement. Cette constitution, qui a été soumise à la diête pour que celle-ci la garantisse, vient, suivant l'assage établi dans ces cas, d'être renvoyée à une commission chargee de l'examiner, et cette commission n'a pas encore présenté son rapport; il ne peut donc nullement être question d'une résolution à cet égard.

La ville de Trévoux vient de s'enrichir d'un établissement d'éducation qui s'élève sous les auspices les plus heureux. Il est fondé par des hommes offrant toutes les conditions que les pères de famille désirent trouver dans ceux auxquels ils confient ce qu'ils ont de plus cher. Le local choisi est commode, salubre, vaste et éminemment favorable à l'application d'un système d'éducation en harmonie avec les besoins morapa et intellectuels du temps présent. Ce collège, déjà en possession de la faveur publique, paraît appelé à de brillantes destinées. Il s'ouvrira le 6 novembre prochain. La ville de Trevoux vient de s'enrichir d'un établissement d'éducation

On peut, pour des renseignemens plus étendus, s'adresser à M. Thoinet, à Trévoux, directeur des études dans l'établissement.

Journal des Enfans, PAR AN, 6 FR.

LIBRAIRIE.

1 fr. 50 c. en sus pour les départemens,

PARAISSANT LE 25 DE CHAQUE MOIS. Un centime et demi par jour est le prix de ce Recueil, qui contient la matière de 12 volumes ordinaires, des-tinés à l'ensance, rue Taitbout, nº 14, à Paris. (575 15)

Anonnces Judiciaires.

VENTE VOLONTAIRE. Le 28 octobre 1852, il sera procédé par-devant Mº Faugier, notaire, à la vente d'une très-belle propriété située à Ampuis, composée de bâtimens de maître, vastes et en très-bon état; bâtimens de ferme avec cuve et pressoir, hangar et cour, jardin, et clos com-plante d'arbres et hautains attenant; un autre peti jardin, et deux vignes appelées la Brune et la Blonde, de la contenance d'environ 150 ares, et produisant la meil-leure qualité du vin de Côte-Rôtie. S'adresser, avant la vente, à M° Faugier, notaire à Ste-Colombe, ou à M. Champin aîné, rentier à l'Isle-

sur-le-Doubs, qui en est propriétaire. Il y aura sûreté et facilité pour les paiemens.

(720 3) A vendre.-Maison composée de trois étages. située au faubourg de Bresse.

Nepple, notaire, rue Clermont, ou à M. Côte, propriétaire, au café des Victoires.

(723 2) A vendre. - Un établissement de bains parfaitement achalandé, situé dans un des meilleurs quar-tiers de Lyon, composé de 15 baignoires et d'un assor-timent complet d'ustensiles et agencemens nécessaires

S'adresser pour les renseignemens à Me Laforest , notaire à Lyon , rue de la Barre , n. 2.

(748) Une personne ayant voyagé de longues années, soit dans toute la France, soit à l'étranger, entièrement au fait des affaires du commerce, ainsi que des écritu-res, désire trouver un emploi dans une maison de commerce ou autres. Comme sédentaire, il pourra don-ner tous les renseignemens convenables et nécessaires.

S'adresser rue de la Grenette, nº 11, au 3º, le matin jusqu'à onze heures.

(749) Un jeune homme de bonne conduite, parlant et écrivant les langues française, italienne et allemande, au fait de la tenue des livres et de plusieurs branches du

commerce, demande une place où il puisse utiliser ses

S'adresser chez M. Lespinasse, dans l'allée de l'Argue, escalier E, au 1er.

(714 4)Le propriétaire de l'hôtel des Colonies, rue Neuve-de la Préfecture, n° 8, à Lyon, a l'honneur de prévenir que les départs des voitures du chemin de fer à St-Etienne ont lieu actuellement à 6 heures et demie du matin et 3 heures du soir, tous les jours.

Flatte de la bienveillance que l'on veut bien accorder a ce nouvel établissement, il a, pour la commodité des consommateurs, agrandi son salon de restaurant. Il vient d'ajouter un vaste salon pour noces et repas de

L'on trouvera à l'hôtel les soins les plus assidus, et surtout une extrême propreté, tout étant décoré et meuble dans le goût le plus moderne, avec établisse-ment de bains. L'on espère que MM. les voyageurs voudront bien distinguer cet hôtel.

Maladies Secrètes

Le véritable spécifique pour la guérison prompte et radicale des maladies secrètes, telles que dartres, ga-les, rougeurs, boutons, pustules, écoulemens anciens, steurs blanches des femmes, etc., etc., se débite tou-jours à la pharmacie de PERENIN, rue du Palais-Gril-let, on Paits Pala, paga 7

let, ou Puits-Pelu, n° 23, à Lyon. L'évidence prouve constamment qu'un quart depinte de ce dépuratif (qui ne coûte que cinq francs) a toujours suffi pour la cure parlaite de maladies récentres. (5547)

AVIS.

Pilules Ecossaises

Ces pilules, dont l'efficacité est généralement partout, restaurent et fortifient l'estomac, donnent de l'appétit, purgent la bile et les glaires, dissipent l'àcrèté des humeurs, fondent les obstructions, guérissent les étourdissemens et les migraines, et font disparaître toutes les douleurs du bas ventre; enfin elles purgent doucement sans causer ni douleurs ni tranchées, tuent les vers, rendent facile la digestion, n'empêchent pas de vaquer à ses affaires habituelles et peuvent être prises dans toutes les saisons et à tous les instans de la

journée sans jamais incommoder.

Prix: 1 f. 60 c. la boîte, avec une instruction dé-

Au dépôt, chez M. Gonon, concierge de la poste aux

PLUMES A ÉCRIRE,

EN ACIER, A TROIS FENTES,

Supérieures parleur flexibilité et leur usage, et à meileur marché que celles que l'on a offert au public jusqu'à ce jour; et également plumes à une fente, première qualité; chez Block, rue Porte-Foin, nº 13, à

Institution de M. Gasc,

Rue des Postes, nº 40.

ÉDUCATION RATIONNELLE.

(Extrait du journal le Temps des 28 et 14 septembre, et du Messager du 21 août.)

Tout le monde convient aujourd'hui que l'éducation publique en France n'est plus en rapport avec l'état actuel de la société.

Les pères de famille gémissent sur l'insuffisance des ctudes classiques, et ne se resignent encore à y sou-mettre leurs enfans que faute de mieux. Les plus riches et les plus éclairés, voulant à tout prix les y soustraire, vont chercher en Suisse, ou en d'autres lieux, une ins-

Désormais les familles n'en seront plus aux regrets inutiles, et ne seront pas obligées d'expatrier leurs

M. Gasc, après avoir exposé dans un ouvrage spécial les vices de l'éducation universitaire, y a rémédié en organisant dans son bel établissement des études appropriées aux besoins nouveaux de la civilisation, et a joint ainsi l'autorité de l'exemple à celle du precepte.

Son institution offre tous les avantages des établissemens les plus renommés de la Suisse, avec la supériorité incontestable des moyens d'instruction qu'on ne trouve qu'à Paris.

C'est une véritable conquête pour la France, et nous ne saurions trop louer le savant instituteur qui nous dis-pense d'un tribut onéreux, et rendra même les étraners tributaires de la France en propageant une méthode qui convient à tous les pays et mérite de devenir universelle. Des exercices publics, qui ont eu lieu le 14 août dernier devant une assemblée nombreuse, dans laquelle on remarquait des ambassadeurs étrangers, des députés, des membres de l'institut. etc., ont établi cette vérité d'une manière irrécusable.

On y a vu des enfans de huit à douze ans répondre parfaitement sur la botanique, la géographie, la chi-mie, la technologie, les mathématiques, l'allemand. l'anglais, l'espagnol, etc.

Spectacle du 18 octobre.

GRAND - THÉATRE.

L'Homme au Masque de Fer, drame.—La Fille mal gardée, ballet.

BOURSE DE LYON.—17 octobre 1832. Ginq p. ojo au comptant, jouis. du 22 sept. 95f 85 Trois p. ojo au comptant, jouiss. du 22 juin. 67f 67f 25

BOURSE DE PARIS. — 14 octobre 1852.

La bourse d'aujourd'hui a été assez animée; le bruit courait que l'escadre anglaise était entrée dans l'Escaut. Cette nouvelle a été accueillie avec défiance; mas quelques spéculateurs courageux se sont laissé aller, et les ordres sont devenus très-abondans sur le marché.

Le 5 p. 010, ouvert au comptant à 96f, a fermé à 96f

Le 5 p. 010, ouvert au comptant a 901, a tentro 20 c., en hausse de 35 c. sur le cours de samedi. Le 3 p. 010, ouvert à 67f 90 c, a fermé à 68f; hausse sur le cours de samedi, 30 c.

A terme, les fonds ont eprouve la meme				
,	Ter Crs.	plas h	plus b	dern.
5 p. 010 au compt. — fin courant.	96 » 96 »	96 20 96 10	96	96 20
EMP. 1831 au compt.	96 35	y	ים. מים	;;
4 p. 100 au compt. 7 p. 010 au compt.	8o 5o 67 90	8 °	67 80	68 68 10
— fin courant. Actions de la Banq.	67 90 1680 *	68 10	67 80 81 40	81 40
R. DE NAPLES au C.	81 40 81 25	81 40 81 40	81 40 81 40	81 40
CORTES ESPAG. Emp. royal. — fin courant.	79 "	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	, ,	; ;
- Rente perp fin courant.	57 118	ם פ	מ מ	
QUATRE CANAUX C550 HYPOTHÉCAIRE.	535 »	n n	מ נו ע נו	, ,
EMPRUNT D'HAÏTI EMPRUNT ROMAIN	200 * 81 1/4	, ,	, ,	;;
EMPRUNT BELGE	77 718	. "	١.,	•



Anselme PETETIN.

LYON, IMP. DE CHARVIN, RUE CHALAMON, Nº 5.